



Brexit: probablement pas de «No-Deal» le 29 mars ⁽¹⁾

La crainte que le Royaume-Uni quitte l'Union européenne le 29 mars sans aucun accord a diminué. La probabilité que celui-ci prolonge la période de négociations avec l'Union européenne est quant à elle plus élevée.

État des lieux

Theresa May négocie actuellement un accord de séparation modifié avec l'Union européenne. Elle a présenté une première version de cet accord au parlement le 15 janvier, mais il a été rejeté par 432 voix contre 202. C'est surtout la **question du «backstop»**, ce filet de sécurité imaginé pour empêcher le rétablissement d'une frontière physique entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande, qui a suscité une vive opposition au sein de son propre parti. Depuis lors, la Première ministre britannique s'est appliquée à affiner la proposition de «backstop» pour éviter que la frontière de l'Irlande du Nord n'oblige le Royaume-Uni à rester dans le marché unique européen pendant des années.

Le 12 mars, Theresa May soumettra un traité de séparation modifié à la Chambre des communes.

L'UE ne permet pas de procéder à des changements fondamentaux, mais une plus grande clarté pourra être apportée quant à la vision commune future de cette frontière, ainsi qu'au cadre commercial. Il y a peu de chances que cette nouvelle proposition soit approuvée le 12 mars, étant donné que les partisans d'un «Brexit» dur verront trop peu de changements dans l'accord. Le parti travailliste, dans l'opposition, souhaite, en revanche, que le Royaume-Uni continue de faire partie de l'union douanière avec l'UE. Le danger est qu'en cas de rejet, le Royaume-Uni se dirige automatiquement vers un «Brexit» sans accord. Ce scénario serait économiquement désastreux. Les droits de douane de l'OMC sur les exportations et les importations seraient d'application et cette situation introduirait des contrôles douaniers stricts, ce qui entraverait gravement les échanges entre l'UE et le Royaume-Uni. Il entraînerait également une récession au Royaume-Uni.

Si l'accord de séparation tel que proposé par Theresa May n'est pas approuvé le 12 mars, le Parlement peut, selon la Première ministre britannique, se prononcer le lendemain sur une

sortie sans accord. Si une majorité s'y oppose (ce qui sera également le cas), un maintien temporaire dans l'UE pourra être voté le 14 mars. Il est probable que le Parlement approuve uniquement cette dernière option, ce qui laissera plus de temps pour les négociations.

Toutefois, un retrait sans accord n'est pas encore totalement exclu. Si le Parlement rejette les trois propositions de Theresa May (y compris une prolongation du maintien dans l'Union, ce qui serait très improbable), il y aura un «Brexit» sans accord le 29 mars. Il se peut également qu'aucune majorité ne soit atteinte durant les prochains mois, ce qui aboutirait à un «Brexit» dur. Il semblerait néanmoins que le report permette de développer des stratégies alternatives qui obtiendront une majorité au Parlement. Ces solutions alternatives incluent un nouveau référendum ou un accord de séparation au terme duquel le Royaume-Uni resterait au sein de l'union douanière.

Et maintenant?

Le processus de négociation sera peut-être prolongé de deux ou trois mois, jusqu'à la date ultime du 2 juillet, lorsque le nouveau Parlement européen (élu entre le 23 et le 26 mai) se réunira pour la première fois. En principe, les Britanniques ne feront plus partie de ce Parlement. Le virage opéré par Theresa May fait suite au mouvement de rébellion grandissant au sein de son parti conservateur, puisque trois députés avaient quitté le parti et que certains ministres de son propre gouvernement avaient menacé de démissionner si le Royaume-Uni quittait l'UE sans accord.

¹ Ce Flash Actualité a été réalisé en collaboration avec Stijn Decock, économiste en chef de Candriam Asset Management.